

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

POUR VOTER IL FAUT ÊTRE :

- ➔ Inscrit sur les listes électorales
- ➔ Âgé d'au moins 18 ans
- ➔ De nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne (possibilité de voter aux élections municipales et européennes)
- ➔ Jouir de ses droits civils et politiques

QUAND S'INSCRIRE ?

- ➔ Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année
- ➔ L'inscription est immédiate jusqu'au 6^{ème} vendredi avant le prochain scrutin

COMMENT S'INSCRIRE ?

- ➔ Dans votre commune de domicile ou de résidence depuis au moins 6 mois
- ➔ Dans la commune où vous, ou votre conjoint, êtes contribuable depuis au moins 2 ans au titre de :
 - ▷ la taxe d'habitation
 - ▷ la taxe foncière
 - ▷ ou la cotisation foncière des entreprises
- ➔ Dans la commune où vous êtes gérant ou associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle fiscal communal
- ➔ Les jeunes de moins de 26 ans, peuvent également s'inscrire dans la commune où au moins un de ses parents à un domicile ou sa résidence depuis au moins six mois.

LES INSCRIPTIONS D'OFFICE :

- ➔ A 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies (entre 16 et 17 ans), l'inscription sera automatique à l'adresse à laquelle vous avez été recensé.
- ➔ Vous pouvez toutefois toujours vous inscrire de manière volontaire, surtout si vous avez déménagé depuis votre recensement citoyen.
- ➔ De même les personnes ayant acquis la nationalité française à partir du 01/01/2019 sont inscrites d'office à l'adresse connue de la Préfecture à la date de leur naturalisation. Là encore ils peuvent s'inscrire de manière volontaire surtout en cas de changement d'adresse.

LES INSCRIPTIONS PAR PROCURATION :

L'inscription sur la liste électorale peut être effectuée par un tiers muni d'une procuration, de sa pièce d'identité et des documents concernant la personne à inscrire.

FAUT-IL SE RÉINSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES CHAQUE ANNÉE ?

Non, sauf si vous avez quitté la commune dans laquelle vous étiez inscrit.

Le grand principe qui régit les listes électorales en France est celui de la permanence des listes.

LES CAS PARTICULIERS :

- ➔ **Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers** sont invitées à nous contacter au 03.27.59.75 pour connaître les justificatifs à fournir.
- ➔ **Pour les personnes de moins de 26 ans souhaitant s'inscrire dans la commune de domicile de leurs parents, seront acceptées :**
 - ▷ Les pièces prouvant que vos parents sont domiciliés à La Croix-Helléan (facture : d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe. Veillez à ce que les factures soient établies à vos noms et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois ;
 - ▷ Les pièces prouvant la filiation avec le titulaire de la domiciliation (copie du livret de famille, extrait d'acte de naissance avec filiation).

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement déposer les trois types de documents suivants :

- ❶ **Le formulaire d'inscription dûment renseigné**
Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.
- ❷ **Un titre d'identité et de nationalité en cours de validité**
Carte nationale d'identité ou passeport
- ❸ **Un justificatif de domicile**
Seront acceptées :
 - ▷ Les pièces prouvant que vous êtes domicilié(e) à La Croix-Helléan.
Factures : d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe.
 - ▷ **Veillez à ce que les factures soient établies à vos nom et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois ;**ou
 - ▷ les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la deuxième année et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint(e) répond à ces conditions ;

POUR LES PERSONNES RÉSIDANT À L'ÉTRANGER, SERONT ACCEPTÉS

- ➔ Les pièces prouvant que vous êtes inscrit(e) au rôle des contributions directes de la commune sur la liste électorale de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) ;
ou
- ➔ Un certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France et les pièces prouvant que La Croix-Helléa, est soit :
 - ▷ votre commune de naissance ;
 - ▷ la commune de votre dernier domicile en France ;
 - ▷ la commune de votre dernière résidence en France, à condition que cette résidence ait été de six mois au moins ;
 - ▷ la commune sur la liste électorale de laquelle est né, est inscrit ou a été inscrit un de vos ascendants ; sur la liste électorale de la ville de La Croix-Helléan sur laquelle un de vos parents au quatrième degré a été inscrit.

NB : la mention "inscrit(e) au registre des Français établis hors de France" suivie du cachet de l'ambassade ou du poste consulaire compétent et de la date apposée à la ligne du "cachet de la mairie" vaut certificat d'inscription.



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES À L'USAGE DES CITOYENS FRANÇAIS

(code électoral, articles L. 2 à L. 40)

--	--	--	--

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

1. ÉTAT CIVIL

NOM :

Nom de naissance (ou nom figurant dans les actes d'état-civil)

NOM D'USAGE :

PRÉNOM(S) :

SEXE : M F NÉ(E) LE : / / À :

Commune* (Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement)

DÉPARTEMENT
OU COLLECTIVITÉ

PAYS

Demande son inscription sur la liste électorale de la commune* de :

DÉPARTEMENT
OU COLLECTIVITÉ**2. SITUATION DU DEMANDEUR**• **Cocher la case correspondant à votre situation :**– première inscription – inscription suite à déménagement – dans la même commune* (arrondissement pour Paris, Marseille et Lyon) – en provenance d'une autre commune* ou de l'étranger

précédent lieu d'inscription (commune* + département ou consulat + pays) :

– inscription pour un autre motif **3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR**

Adresse postale du lieu au titre duquel l'inscription est sollicitée :

Numéro : - Voie :

Complément 1 :

Complément 2 :

Lieu-dit/Commune déléguée :

Code postal : Commune* :

Pays :

Pour vous contacter (**fortement recommandé**)

Téléphone :

Courriel : @

Adresse de contact (*si différente de l'adresse postale ci-dessus*)

Numéro : - Voie :

Complément 1 :

Complément 2 :

Lieu-dit/Commune déléguée :

Code postal : Commune* :

Pays :

* À Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, inscrire le nom de la collectivité et à Wallis-et-Futuna, inscrire le nom de la circonscription territoriale.

Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)

Inscription au titre de l'art. L. 30

Date de réception du dossier complet : / /

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé défini par le Décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 permettant l'établissement, le contrôle et la gestion des listes électorales. Elles seront conservées jusqu'au 31 décembre de l'année suivant leur obsolescence.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES DES CITOYENS FRANÇAIS

Recommandations générales

- 1 – Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective pour le prochain scrutin, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives (voir la rubrique « documents à fournir » ci-dessous) doivent impérativement être parvenus en mairie au plus tard le **6^e vendredi précédent ce scrutin**.
- 2 – Veillez à remplir le formulaire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.
- 3 – **Il est fortement recommandé d'indiquer un numéro de téléphone et/ou une adresse électronique**, et le cas échéant l'adresse à laquelle vous pouvez être joint par courrier, afin de faciliter les échanges avec votre commune au cas où votre demande serait incomplète et pour qu'un accusé de réception sous format numérique puisse vous être adressé. Ces données de contact ne seront utilisées qu'aux seules fins de gestion des listes électorales par la commune ou le consulat.
- 4 – En l'absence d'accusé de réception de la part de votre mairie ou consulat, par courrier ou par courriel, assurez-vous **avant le 6^e vendredi précédent un scrutin** que votre demande a bien été reçue par les services compétents.

Documents à fournir

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement déposer au service des élections de votre mairie ou consulat les trois types de documents suivants :

1 – Le formulaire d'inscription dûment renseigné

Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.

2 – Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité

Vous adresserez à votre commune une photocopie lisible de votre pièce d'identité en cours de validité ou expiré depuis moins de cinq ans :

- carte nationale d'identité (photocopie recto verso) ;
- ou passeport (photocopie de la double page où figure votre photo) ;

3 – Un justificatif de domicile

Seront acceptées :

- les pièces prouvant que vous êtes domicilié(e) dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). **Veillez à ce que les factures soient établies à vos nom et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois ;**
- ou les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la deuxième année et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint(e) répond à ces conditions.

Cas particuliers :

- **Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers** sont invitées à prendre contact avec leur mairie pour connaître les justificatifs à fournir.
- **Les personnes souhaitant s'inscrire en qualité de gérant, associé majoritaire ou unique, d'une société figurant au rôle de la commune** sont invitées à prendre contact avec leur mairie pour connaître les justificatifs à fournir.
- **Pour les personnes de moins de 26 ans souhaitant s'inscrire dans la commune de domicile de leurs parents, seront acceptées :**
 - les pièces prouvant que vos parents sont domiciliés dans la commune où vous souhaitez vous inscrire (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). Veillez à ce que les factures soient établies à leurs nom et prénoms et qu'elles datent de moins de 3 mois ;
 - les pièces prouvant la filiation avec le titulaire de la domiciliation (copie du livret de famille, extrait d'acte de naissance avec filiation).
- **Pour les personnes résidant à l'étranger, seront acceptés :**
 - les pièces prouvant que vous êtes inscrit(e) au rôle des contributions directes de la commune sur la liste électorale de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) ;
 - ou**
 - un certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France et les pièces prouvant que la commune sur la liste de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) est soit : votre commune de naissance ; la commune de votre dernier domicile en France ; la commune de votre dernière résidence en France, à condition que cette résidence ait été de six mois au moins ; la commune sur la liste électorale de laquelle est né, est inscrit ou a été inscrit un de vos ascendants ; la commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit un de vos parents au quatrième degré.

NB : la mention « inscrit(e) au registre des Français établis hors de France » suivie du cachet de l'ambassade ou du poste consulaire compétent et de la date apposée à la ligne du « cachet de la mairie » vaut certificat d'inscription.

Pour toute difficulté ou en cas de situation individuelle particulière, n'hésitez pas à contacter le service des élections de votre mairie.

Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Les droits d'opposition (art. 21 du RGPD), de limitation (art. 18 du RGPD) et d'effacement (art. 17 du RGPD) ne s'appliquent pas au présent traitement.

Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exercent auprès de l'Institut de la statistique de la Polynésie française pour les listes électorales de la Polynésie française et auprès de l'Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna pour les listes électorales des îles Wallis et Futuna. Les droits d'opposition (art. 38 de la loi susvisée) et d'effacement (art. 40 de la loi susvisée) ne s'appliquent pas au présent traitement.



VOTE PAR PROCURATION
(code électoral, article L. 71 à L. 78 et R. 72 à R. 80)

N° 14952*01 (D)

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse personnelle: _____

N° (bis, ter...) Type de voie Nom de la voie

Code postal [][][][][][] Commune : _____

Tél. : _____ Courriel (recommandé) : _____

Né(e) le: [][][][][][][][][][]

▼ **Inscrit(e) sur la liste électorale** (ne cocher qu'une seule case)

de la commune de : _____

Département/Collectivité : _____

consulaire de* : _____

Pays : _____

▼▼ (cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration ou les cases 2 et 1 pour résilier une procuration et en établir une nouvelle)

1. **Donne procuration pour voter à ma place à :**

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse personnelle: _____

N° (bis, ter...) Type de voie Nom de la voie

Code postal [][][][][][] Commune : _____

Né(e) le: [][][][][][][][][][]

Qui est inscrit(e) sur la liste électorale de la même commune ou sur la même liste électorale consulaire que moi.

▼ **La présente procuration est valable :** (cocher « pour l'élection » ou « jusqu'au »)

pour l'élection _____ du [][][][][][][][][][]
type d'élection date du premier tour

pour le premier tour seulement

pour le second tour seulement

pour les deux tours

(ne cocher qu'une seule case)

jusqu'au** : [][][][][][][][][][]

2. **Résilie à la date de signature du présent document toute procuration que j'ai établie antérieurement :**

Fait à: _____

Le: [][][][][][][][][][]

Heure: [][] h [][]

Devant: _____

Signature et cachet de l'autorité ayant délivré la procuration:

LE MANDANT:

(Signature du demandeur)

* Case à cocher pour les seuls électeurs établis hors de France ayant choisi de voter exclusivement à l'étranger et non en France.

** La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an sur le territoire national et de trois ans dans les ambassades ou postes consulaires pour les Français établis à l'étranger.

MI-SGD/COM

Plier dans ce sens



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

ADRESSE COMPLÈTE DE LA MAIRIE DESTINATAIRE

VOTE PAR PROCURATION

ATTESTATION SUR L'HONNEUR



N° 14952*01 (D)

Je soussigné(e)

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Atteste sur l'honneur qu'il m'est impossible de satisfaire à mes obligations électorales*

▼ Préciser la raison (ne cocher qu'une seule case)

- en raison d'obligations professionnelles ;
- en raison d'un handicap ;
- pour raison de santé ;
- en raison d'assistance apportée à une personne malade ou infirme ;
- en raison d'obligations de formation ;
- parce que je suis en vacances ;
- parce que je réside dans une commune différente de celle où je suis inscrit (e) sur une liste électorale.

Date:

LE MANDANT :
(Signature du demandeur)

* Les personnes placées en détention provisoire ou les détenus purgeant une peine n'entraînant pas d'incapacité électorale ne remplissent pas cette attestation mais doivent fournir un extrait de registre d'écrou

RÉCÉPISSÉ À REMETTRE AU MANDANT (demandeur)



N° 14952*01 (D)

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

▼ (cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration ou les cases 2 et 1 pour résilier une procuration et en établir une nouvelle)

1. A donné procuration à :

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

pour l'élection _____ du

type d'élection date du premier tour

- pour le premier tour seulement
 - pour le second tour seulement
 - pour les deux tours
- } (ne cocher qu'une seule case)

jusqu'au* :

2. A résilié une procuration.

Date: Heure: h

Devant: _____ Lieu : _____

Signature et cachet de l'autorité ayant délivré la procuration :

* La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an sur le territoire national et de trois ans dans les ambassades ou postes consulaires pour les Français établis à l'étranger.